



Les 3 piliers d'un projet éco-solidaire

**PARTAGER
UN ESPACE DE VIE,**

**TISSER,
RENFORCER
LES LIENS SOCIAUX**

Le vivre ensemble

Un mode de vie collectif, avec la mise en commun des lieux et des moyens : buanderie, atelier, chambres d'amis, jardin potager, vélos, véhicule utilitaire (vert, bien sûr) etc ...

La maison commune, le cœur du projet

Elle est le lieu et le lien avec le village, la communauté,
Elle est l'espace à partager avec les voisins, les amis, les complices, Elle est organisée et adaptée pour se poser, se reposer, respirer, se ressourcer, mais aussi se réunir, festoyer, partager, débattre, ...
Elle respire au cœur du Pays Diois sur un site splendide et généreux, au pied des contreforts du Vercors

Respect du contexte local

Implantation sur une terre non cultivable pour ne pas piller les ressources de l'agriculture, à proximité du centre ville pour limiter les transports et valoriser les réseaux existants.

Options écologiques

Projet ossature bois avec limitation de l'usage du béton, isolation à base de matériaux naturels ou de recyclage : chanvre, chaux adaptée à la configuration du site (minimisant les terrassements), forte végétalisation du site, incluant les zones de stationnement et utilisation des matériaux de construction disponibles dans la région proche.

Mode de vie

Option basse consommation d'énergie et maximisation des énergies renouvelables.
Pratiques de récupération en tous genres, production potagère biologique, compostage.

Implication dans le développement économique et social

Construction réalisée avec des entreprises locales, en lien avec le projet « bio-vallée » du Diois (éco-construction) en favorisant l'économie sociale et solidaire (coopératives).

**DES CHOIX DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Local technique

VALEURS ET PRATIQUES DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE



Gouvernance collective : l'autogestion

Depuis les débuts, les décisions liées au projet sont prises de façon collective et démocratique :
Phase de conception : choix du terrain, concept architectural, organisation de l'espace
Phase de construction : arbitrages techniques, juridiques et financiers,
Dans notre proche avenir, les espaces communs et la maison commune seront gérés selon les mêmes principes et régis par cette charte coopérative :
une personne = une voix.



Habiterre

Habitat Groupé À Die

Un projet d'habitat groupé écologique et autogéré

L' HABITAT GROUPÉ
complicités et partage,
développement d'une
vie sociale



- * Il apporte une réponse concrète au droit fondamental de chacun de bénéficier d'un logement abordable, adapté à ses choix de vie
- * Il s'inscrit dans la mouvance de l'économie solidaire, dans un climat de simplicité et de partage des savoirs et des biens, car il est géré dans un cadre coopératif .
- * Il repense le mode de vie et l'organisation du quotidien selon une approche et des valeurs de développement durable
- * Il offre d'autres conditions de vie, fondées sur un rapport au voisinage qui conjugue, au quotidien, indépendance de chaque famille, solidarité villageoise et développement du lien social
- * Sa démarche est guidée par des valeurs humanistes, de partage, de mise en commun, d'entraide et de complicité

**UN MODE DE
FINANCEMENT
SOLIDAIRE**



Le financement d'un tel projet est complexe car il sort du cadre hypothécaire traditionnel offert par les banques. Pour cet aspect, Habiterre a décidé d'innover en cohérence avec sa démarche écologique, solidaire et collective.

Ce sont les membres occupants et les membres de soutien qui assureront le financement des logements et des locaux d'usage commun, sur une base d'équité entre eux, pas seulement liée aux surfaces occupées par chacun.

L'appel « privé » d'Habiterre à l'épargne de proximité

Servira à financer, sur une base militante, la « maison commune », et à financer temporairement le terrain qu'Habiterre a réservé au deuxième programme de logements, déjà en préparation.



Soutenez

Habiterre

Habitat Groupé À Die

PAR LA SOUSCRIPTION

À UN PLACEMENT SOLIDAIRE

L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

SCI HABITERRE

Fait référence à la complicité entre des personnes et un projet qu'elles souhaitent soutenir. Souscrire, c'est affirmer sa volonté de donner du sens à la gestion de son épargne l'adhésion aux valeurs portées par le projet. Elle s'appuie sur le sérieux du projet et de ses promoteurs.

Ce placement solidaire facilite la réalisation du projet. Il s'agit bien d'un placement et non d'un don. Il est remboursable et rémunéré suivant le cadre défini par la loi. Deux modalités d'épargne :
1/ Souscriptions durée de 3 à 5 ans 2/ Fonds relais de 2 ans (comptes courants)

Montant recherché : 300 000 €
Souscription d'une part = 100 €
Rendement environ 2% an

L'initiative d'Habiterre s'inscrit dans la ligne de plusieurs expériences réussies avec AVIVE : réseau d'épargne de proximité qui financent depuis plus de 10 ans des entreprises solidaires.



Pour réaliser la « maison commune », le cœur du projet d'Habiterre, le lieu de la construction et du développement des liens sociaux.

Pour financer la part du terrain réservée au deuxième programme et ainsi rendre son projet d'habitat groupé plus accessible à de nouvelles familles disposant de moyens limités.

Pour HABITERRE procéder avec l'épargne de proximité, c'est aussi faire la démonstration de la solidarité, pour de nouveaux rapports sociaux dans le quotidien d'une communauté villageoise,.

La SCI (société civile immobilière) HABITERRE est composée des familles qui se sont engagées dans le projet pour la première tranche et des familles et/ou célibataires intéressés pour participer à la deuxième tranche.

SOUSCRIRE À UN PLACEMENT EN SOLIDARITÉ AVEC HABITERRE

"C'est un placement solidaire qui démontre l'existence d'alternative au système bancaire et à ses € qui nous poussent à « travailler plus, Emprunter plus et ... lui payer toujours plus d'intérêts ! »

Volet détachable à renvoyer par courrier :

SCI Habiterre
le village
26 150 St Julien en Quint

NOM.....
Prénom.....
Courriel
Adresse
Code postal.....
Ville
N° de tel :

Ou en copiant le volet détachable par mail à :
mno.bodinier@yahoo.fr

Prendparts de la SCI Habiterre.

Apporte € en compte courant d'associés

(Ne pas envoyer de règlement avant d'avoir reçu les documents précisant les modalités 1)